

Image not found or type unknown



TROP PERCU D UNE ASSURANCE VIE

Par **mariema**, le **06/11/2013 à 16:46**

Bonjour, rnrnil y a un an, j'ai été bénéficiaire d'une assurance-vie, j'ai touché le montant m'étant dû (après versement fait au service des impôts).rnAujourd'hui, je reçois un recommandé de la compagnie me disant qu'ils se sont trompés, et que je dois leur rembourser un trop perçu. Ont-ils le droit alors que c'est une erreur de leur part? et comment dois je faire, je ne peux pas les rembourser, j'ai utilisé cet argent?